

C'est dans ce sens que le mot a été utilisé hier, monsieur le Président. Ce ne fait aucun doute, et je n'ai pas à rappeler les propos que le ministre et le chef de l'opposition ont échangés l'autre jour avant d'entrer à la Chambre, mais M^{me} le ministre doit se souvenir des plaisanteries qu'elle a échangées avec le chef de l'opposition avant d'entrer à la Chambre, alors que l'expression «accouche» a d'abord été employée.

Mme Bégin: Ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Nielsen: Quoi qu'il en soit, je peux assurer au ministre que le mot en question voulait tout simplement dire de parler, d'y aller, d'aboutir, d'en finir. C'est une expression courante à la Chambre. M^{me} le ministre peut être certaine que le chef de l'opposition a le plus grand respect pour elle et qu'il a cherché depuis mardi à le lui dire de vive voix.

Ce qui compte dans tout cela, monsieur le Président, c'est que le hansard ait pu être modifié à ce point. Les rédacteurs de la version française avaient certainement les meilleures intentions du monde. Toutefois, il me semble avoir abusé quelque peu du privilège qu'ont les députés de remanier leurs discours. A l'avenir, je proposerais que les révisions soient soumises de nouveau à l'examen des députés, car le chef de l'opposition ou son personnel n'ont pas eu l'occasion de vérifier une deuxième fois les modifications importantes apportées à ce passage. Il ne serait que raisonnable que les députés puissent juger si une révision du texte correspond bien aux propos qu'ils croient avoir tenus; il faudrait donc que les bleus soient soumis de nouveau au député en cause avant la dernière édition.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) aura la parole plus tard. Cependant, j'ose espérer que cette affaire pourra se régler sans que le débat se prolonge davantage. La présidence s'engage à examiner les allégations concernant le hansard.

La parole est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, sans vouloir m'attarder sur l'impropriété et la balourdise de l'incident qui a eu lieu à la Chambre, je désire préciser que je n'ai jamais, depuis que la Chambre a repris ses travaux, rencontré le chef de l'opposition (M. Mulroney) avant d'entrer au moment de la période des questions orales. J'aime recevoir des excuses quand elles me sont dues, mais j'aime aussi beaucoup la vérité.

[Traduction]

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, au départ, je n'ai soulevé ni la question de privilège ni un rappel au Règlement à ce sujet. Je voulais simplement porter la question à l'attention de la Chambre. En toute franchise, je

ne désirais pas en faire une cause célèbre, ce qu'elle semble être devenue.

M. le vice-président: La présidence voudrait faire remarquer qu'elle s'inquiète de cette utilisation du nouveau Règlement. Si une question justifie qu'on fasse un rappel au Règlement, il est peut-être préférable de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur le Président, à l'instar du chef de l'opposition (M. Mulroney) je voudrais moi aussi ajouter une note de civilité à cet incident. J'ai essayé d'être aimable en signalant à la Chambre que le hansard ne devait, en aucun cas, être modifié. Sauf erreur, le leader parlementaire de l'opposition officielle a affirmé que d'énormes modifications y avaient été apportées. J'ai déclaré, entre autres, croire que quelqu'un avait retouché le texte, ce qui va un peu plus loin, selon moi, que de changer un terme. On a ainsi modifié le sens. Chose certaine, pour Michèle Tremblay du *Journal de Montréal* et Michel Gratton du *Droit* il n'y avait aucun doute quant à la signification de cette expression grossière. Cette interprétation découle du remaniement du texte. Pourtant, tout ce que j'ai demandé, c'est qu'on reconnaisse que le hansard avait bel et bien été modifié, que c'était regrettable et que des explications et des excuses devaient être fournies. Sauf erreur, cela a été fait.

Je loue le leader parlementaire de l'opposition officielle pour la façon dont il a défendu cette cause difficile. Selon moi, il ne pouvait faire mieux dans les circonstances. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet, non plus, monsieur le Président, mais je peux vous assurer que, à l'avenir, si des modifications importantes comme celles-là sont effectuées par le chef de l'opposition ou qui que ce soit d'autre, j'invoquerai le Règlement.

M. Nielsen: Monsieur le Président, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) ne m'a pas compris, c'est évident. J'ai déclaré à plusieurs reprises—lorsque j'ai soulevé ce rappel au Règlement—que le chef de l'opposition n'avait procédé à aucune modification de la version française ni de la version anglaise. Nous n'avons même pas eu l'occasion de parcourir la version anglaise et aucun membre du personnel du chef de l'opposition n'a modifié le texte. Les changements qui ont été apportés dans les deux versions l'ont été par les rédacteurs de la version française du hansard, d'une part, et par les traducteurs, d'autre part, et non pas par le chef de l'opposition ou par les membres de son personnel.

M. Cullen: Monsieur le Président, je tiens à dire que j'accepte les affirmations du leader parlementaire de l'opposition. Il prétend que ce n'est ni le chef de l'opposition ni son personnel qui ont procédé aux modifications. Je veux bien le croire, car nous devons faire confiance aux députés si nous voulons que la civilité ait sa place ici même. Il me semble simplement que le hansard est allé un petit peu trop loin en changeant non des mots, mais le sens même du texte.